Greffe du tribunal de commerce d'ANGOULEME
13 rue de la place du Champ de Mars, CS 90223 16022 Angoulême Cedex
09:00 - 12:00, 14:00 - 16:00
Téléphone : 05.45.93.12.49
www.greffe-tc-angouleme.fr - www.infogreffe.fr

État certifié des inscriptions

Article R. 521-31 al.2 du code de commerce

Du chef de : **ESCAPE TIME ANGOULEME**
Adresse requise : **250 Avenue du Général De Gaulle 16800 Soyaux**
N° d'identification : 918 250 374
Ainsi dénommé, qualifié, domicilié et orthographié, et non autrement

A la demande de : SCP SILVESTRI - BAUJET en la personne de Me Jean-Denis SILVESTRI

Gages sans dépossession (à l'exception des gages portant sur un véhicule terrestre à moteur ou une remorque immatriculée) y compris gages des stocks et nantissements de l'outillage et du matériel pris antérieurement au 01/01/2022.

Article R. 521-2, 1° du code de commerce

Néant

Nantissements conventionnels de parts sociales (Sociétés civiles, SARL, SNC)

Article R. 521-2, 2° du code de commerce

Néant

Privilèges du vendeur de fonds de commerce

Article R. 521-2, 3° du code de commerce

Néant

Nantissements conventionnels et judiciaires de fonds de commerce, artisanal, agricole

Article R. 521-2, 4° du code de commerce

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce d'ANGOULEME
Délivré le : 25/09/2026 à 10:52:57
Etat du chef de : ESCAPE TIME ANGOULEME, 250 Avenue du Général De Gaulle 16800 Soyaux
Requis par : SCP SILVESTRI - BAUJET en la personne de Me Jean-Denis SILVESTRI

Le greffier

TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGOULEME

N° d'inscription du greffe : n°2023NFO00052 prise le 10/03/2023 N° d'inscription national : n°16012023FC00052 Date de péremption : 10/03/2033		Montant garanti
Contre (constituant/débiteur ou propriétaire du bien grevé) :	ESCAPE TIME ANGOULEME	
Adresse :	250 Avenue du Général De Gaulle 16800 Soyaux	
Au profit de :	SOCIETE GENERALE S.A., 29 Boulevard Haussmann 75009 Paris 9e Arrondissement	
Domicile élu :	SOCIETE GENERALE, 8 Avenue Georges Clemenceau BP 1172 16005 Angoulême Cedex	
Nature du fonds :	Commercial	
Acte :		**193 200,00 Euros**
Type de l'acte :	Acte sous seing privé	
En date du :	28/02/2023	
Désignation du bien :	Un fonds de commerce de : Conception, organisation, mise en oeuvre d'activités de loisirs et de divertissements ludiques, récréatifs ou culturels, et notamment de jeux de salle de type "Escape Game" pour les particuliers et les professionnels	
Siège du fonds grevé :	250-252 Avenue du Général de Gaulle 16800 Soyaux	
Intérêt :	2.35	
Observations :	date d'exigibilité: 78 mensualités	

Déclarations de créances en cas d'apport de fonds de commerce

Article R. 521-2, 5° du code de commerce

Néant

Hypothèques maritimes à l'exception de celles enregistrés au registre international français

Article R. 521-2, 6° du code de commerce

Néant

Actes de saisies des navires à l'exception de ceux enregistrés au registre international français

Article R. 521-2, 7° du code de commerce

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce d'ANGOULEME
Délivré le : 25/09/2026 à 10:52:57
Etat du chef de : ESCAPE TIME ANGOULEME, 250 Avenue du Général De Gaulle 16800 Soyaux
Requis par : SCP SILVESTRI - BAUJET en la personne de Me Jean-Denis SILVESTRI

Le greffier

TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGOULEME

Acte ou jugement translatif, constitutif ou déclaratif de propriété ou de droits réels portant sur un bateau
Article R. 521-2, 8° du code de commerce
Néant

Hypothèques fluviales
Article R. 521-2, 9° du code de commerce
Néant

Actes de saisies de bateaux
Article R. 521-2, 10° du code de commerce
Néant

Mesures d'inaliénabilité décidées par le tribunal
Article R. 521-2, 11° du code de commerce
Néant

Contrats de location et clauses de réserve de propriété
Article R. 521-2, 12° du code de commerce
Néant

Privilège du Trésor
Article R. 521-2, 13° du code de commerce
Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce d'ANGOULEME
Délivré le : 25/09/2026 à 10:52:57
Etat du chef de : ESCAPE TIME ANGOULEME, 250 Avenue du Général De Gaulle 16800 Soyaux
Requis par : SCP SILVESTRI - BAUJET en la personne de Me Jean-Denis SILVESTRI

Le greffier

TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGOULEME

Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires

Article R. 521-2, 14° du code de commerce

Néant

Warrants agricoles

Article R. 521-2, 15° du code de commerce

Avertissement :
Le présent état ne révèle que les inscriptions prises à compter du 01/01/2023,
Les publicités prises antérieurement au 01/01/2023 demeurent inscrites dans les registres tenus par les tribunaux judiciaires compétents pour les recevoir jusqu'au 31/12/2022.

Néant

Opérations de crédit-bail en matière mobilière

Article R. 521-2, 16° du code de commerce

Néant

Saisies pénales de fonds de commerce

Article R. 521-2, 17° du code de commerce

Néant

Arrêtés pris en application des articles L. 184-1 ou L. 511-11 code de la construction et de l'habitation portant sur un immeuble dans lequel est exploité un fonds de commerce aux fins d'hébergement

Article R. 521-2, 18° du code de commerce

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce d'ANGOULEME
Délivré le : 25/09/2026 à 10:52:57
Etat du chef de : ESCAPE TIME ANGOULEME, 250 Avenue du Général De Gaulle 16800 Soyaux
Requis par : SCP SILVESTRI - BAUJET en la personne de Me Jean-Denis SILVESTRI

Le greffier





Nantissements judiciaires de parts sociales de sociétés civiles publiés antérieurement au 01/01/2022

Articles 53 à 57 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978 (abrogés)
Articles R. 532-3 et R. 533-3 du code des procédures civiles d'exécution

Avertissement :
L'information d'un nantissement judiciaire de parts de société civile publié après le 1er janvier 2022 nécessite la consultation des actes déposés en annexe du RCS du siège de la société dont les parts sont nanties.

Néant

Apports de trésorerie et délais de paiement autorisés par le juge-commissaire

Articles L.622-17 III 2° et 3°, L. 631-14, L. 641-13 III du code de commerce ; R. 622-14 et R. 641-22 du code de commerce

Néant

Protêts et certificats de non-paiement

Art. L.511- 52 à L.511-60 c. com., Art. R.511-2 à R.512-1 c. com., Art. L.131-61 à L.131-68 c. mon. et fin. Art. R.131-46 à R.131-51 c. mon. et fin.

Néant

Warrants autres qu'agricoles (pétroliers, hôteliers et industriels)

Articles L. 523-1 à L. 523-15 et R. 523-1 du code de commerce ; L. 524-1 à L. 524-21 et R. 524-1 du code de commerce (abrogés)

Néant

Suite à l'ordonnance n°2021-1192 du 15 septembre 2021 et au décret n°2021-1888 du 29 décembre 2021, la publicité des nantissements judiciaires de parts de société civile est opérée uniquement par le dépôt en annexe au RCS de l'acte de nantissement signifié. Dès lors, nous vous invitions à consulter le registre du commerce et des sociétés auprès duquel la société dont les parts sont nanties est immatriculée.

Fin de l'état

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce d'ANGOULEME
Délivré le : 25/09/2026 à 10:52:57
Etat du chef de : ESCAPE TIME ANGOULEME, 250 Avenue du Général De Gaulle 16800 Soyaux
Requis par : SCP SILVESTRI - BAUJET en la personne de Me Jean-Denis SILVESTRI

Le greffier



